

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Page 17



UN PACTE PATRIOTIQUE DES MÉDIAS BURKINABÈ SIGNÉ ET MISE EN VIGUEUR

Techniques de protection des informations sensibles de l'Etat et à la signature numérique. Page 16

CONSEILLERS ET CADRES DE LA HAAC



La salle de Conférence du siège de la HAAC a servi de cadre le vendredi 20 juin 2025 à un atelier de formation des Conseillers et cadres sur les techniques de protection des informations sensibles de l'Etat et à la signature numérique en présence du Président de l'Institution de régulation, Monsieur Edouard LOKO.

Page 06

Election du Président de la République du Gabon LE POINT DE LA MISSION D'OBSERVATION DU BUREAU DE RIARC



Le bureau du réseau des instances africaines de régulation de la communication (riarc) en mission d'observation de l'élection du président de la république, le 12 avril 2025 à libreville au gabon

Page 23

Régulation de l'information dans les médias et sur les réseaux sociaux Le CSC en croisade contre la désinformation et les discours de haine



SOMMAIRE

EDITORIAL

Urgences pour les régulateurs

Page 3

ZOOM

HAPA/MAURITANIE : REMISE DU RAPPORT ANNUEL DE LA HAPA AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Page 4

• LE PRÉSIDENT DE LA HAPA A REÇU L'AMBASSADEUR DE LA CHINE PRÈS DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Page 5

HAC / GABON : Election du Président de la République du Gabon : LE POINT DE LA MISSION D'OBSERVATION DU BUREAU DU RIARC

Page 6

HAAC/BENIN : Médias au Bénin : LA HAAC RENOUVELLE DES CONVENTIONS AVEC 28 MÉDIAS

Page 9

HACA / CÔTE D'IVOIRE : RESUME BIOGRAPHIQUE DE ME RENE BOURGOIN

Page 10

VIE DES INSTANCES

HACA/MAROC : DES RÉGULATEURS DE MÉDIAS ALLEMANDS EN VISITE DE TRAVAIL À LA HACA MAROC

Page 11

• RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE LA HACA DU MAROC ET LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Page 12

• CONSULTATIONS BILATÉRALES ENTRE LA HACA DU MAROC ET LA HAPA DE MAURITANIE

Page 13

HAAC/BENIN : Séminaires de formation : LA HAAC EN ORDRE DE BATAILLE POUR LES ÉLECTIONS DE 2026 ET LA LUTTE CONTRE LA DÉSINFORMATION.

Page 14

• **Vie des institutions**: TECHNIQUES DE PROTECTION DES INFORMATIONS SENSIBLES DE L'ÉTAT ET À LA SIGNATURE NUMÉRIQUE. CONSEILLERS ET CADRES DE LA HAAC FORMÉS

Page 16

CSC/BURKINA-FASO : Lutte contre le terrorisme : UN PACTE PATRIOTIQUE DES MÉDIAS BURKINABÈ EXISTE DÉSORMAIS

Page 17

REGULATION EN QUESTION

ARC / CAP-VERT : Lutte contre la désinformation : L'ARC DU CAP-VERT MISE SUR LA VÉRIFICATION DES FAITS

Page 18

HAPA/MAURITANIE : Partage d'expériences : DANS LE BUT DU RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ET DU PARTAGE DES EXPÉRIENCES, DES CADRES DE LA HAPA ONT EFFECTUÉ UNE VISITE À L'ARCOM EN FRANCE

Page 20

HACA / CÔTE D'IVOIRE : Régulation de la communication : LA GUINÉE BISSAU S'IMPREGNE DE L'EXPERIENCE DE LA HACA DE CÔTE D'IVOIRE

Page 21

CSC/BURKINA-FASO : Régulation de l'information dans les médias et sur les réseaux sociaux : LE CSC EN CROISADE CONTRE LA DÉSINFORMATION ET LES DISCOURS DE HAINE

Page 23

FOCUS

HAC/GUINÉE: FORUM SUR L'AVENIR DE LA PRESSE EN GUINÉE : LE RIARC FIEREMENT REPRÉSENTÉ PAR SON PRÉSIDENT ME RÉNÉ BOURGOIN

Page 24

HAAC/BÉNIN : Régulation des médias au Bénin : LA HAAC : TRENTE ANS D'EXISTENCE DEJÀ !

Page 25

HACA / CÔTE D'IVOIRE: Mesure des audiences des médias en Côte d'Ivoire : LA HACA ET KANTAR TNS- MB SCELLENT UN PARTENARIAT

Page 28

HAAC / BENIN : Audiences du Président : DIPLOMATIE ET COOPÉRATION

Page 29

• Visites de terrain du Président : LE PRÉSIDENT DE LA HAAC EN TOURNÉE DANS LES TÉLÉVISIONS BÉNINOISES

Page 30

CSC/BURKINA-FASO : Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse : RAPPEL DU PRÉSIDENT DU CSC AUX PROFESSIONNELS DES MÉDIAS DU PAYS

Page 31

• Clôture de la première session ordinaire de l'année 2025 de la HAAC : CINQUANTE-DEUX (52) RAPPORTS EXAMINÉS ET DIX-NEUF (19) DÉCISIONS PRISES EN QUATRE (04) MOIS.

Page 32



PAYS MEMBRES DU RIARC

- **Afrique du Sud** : Indépendant communication Authority of South Africa (ICASA)
- **Angola**: Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Bénin**: Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC)
- **Botswana** : National Broadcasting Board (NBB)
- **Burkina - Faso** : Conseil supérieur de la communication (CSC)
- **Burundi**: Conseil national de la communication (CNC)
- **Cameroun**: Conseil national de la communication (CNC)
- **Cap-vert**: Autoridade reguladora para a Comunicação (ARC)
- **Centrafrique**: Haut Conseil de la communication (HCC)
- **Côte-d'Ivoire**: Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Gabon**: Haute autorité de la communication (HAC)
- **Ghana**: National Media Commission (NMC)
- **Guinée**: Haute autorité de la communication (HAC)
- **Guinée-Bissau**: Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Kenya**: Communication Authority of Kenya (CAK)
- **Lesotho**: Lesotho Communication authority (LCA)
- **Mali**: Haute autorité de la communication (HAC)
- **Maroc** : Haute autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Mauritanie** : Haute autorité de la Presse Audiovisuelle (HAPA)
- **Mozambique**: Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Namibi** : Communications Regulatory Authority of Namibia (CRAN)
- **Niger**: Conseil Supérieur de la Communication (CSC)
- **Nigéria** : National Broadcasting Commission (NBC)
- **République Démocratique du Congo** : Conseil Supérieur de la Communication audiovisuelle (CSCA)
- **Rwanda**: Rwanda Utilities Regulatory Authority (RURA)
- **Republique du Congo** : Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC)
- **Sao Tomé et Principe**: Conselho superior da Imprensa (CSI)
- **Sénégal**: Conseil National de Régulation de l'audiovisuel (CNRA)
- **Sierra Leone** : Independent Media Commission (IMC)
- **Swaziland**: Swaziland Broadcasting Service (SBS)
- **Tanzanie** : Tanzania Communications Regulatory Authority (TCRA)
- **Togo** : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)
- **Tchad** : Haute Autorité des Médias et de la l'Audiovisuel (HAMA)
- **Tunisie** : Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA)
- **Uganda** : Uganda Communications Commission (UCC)
- **Union des Comores** : Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA)
- **Zimbabwe** : Broadcasting Authority of Zimbabwe (BAZ)

Edito deuxième trimestre 2025

Edouard C. LOKO

Président de la HAAC, Secrétaire exécutif du RIARC



Urgences pour les régulateurs

Une directive de la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA) de la Côte d'Ivoire appelle désormais les médias ivoiriens, à indiquer clairement l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans leurs contenus. Cette exigence, selon l'autorité de régulation, s'inscrit dans une démarche de transparence, de responsabilité et de respect de l'éthique journalistique. Notons que cette démarche est intervenue, après qu'une chaîne locale a diffusé une interview montée, avec l'image de l'ancien président ivoirien, Félix Houphouët-Boigny, « ressuscité » à l'aide de l'IA. Et ce "miracle" digne du Christ, n'a pas été signalé au public. Voilà donc qui résume bien, les challenges que devront affronter quotidiennement les Régulateurs, dans ce monde devenu village "numérique". Un monde dans lequel, il faudrait définitivement intégrer, que l'Intelligence peut se produire "Artificiellement", à la demande, et en quantité industrielle ! Dans l'univers des médias, où la question de l'audience engage bien souvent le pronostic vital des organes de presse, le recours à l'IA s'est très vite imposé. Reléguant de fait au second plan, les indispensables questions d'éthique et de déontologie. Cette réalité est d'autant plus inquiétante que, de

nos jours, les médias classiques (radio, télévision, presse écrite) pourraient être classés à bien des égards, comme "des espèces en voie de disparitions". C'est dire combien il devient urgent, pour les pouvoirs publics africains, de procéder à un diagnostic sans concession de cette nouvelle donne. En effet, les législations en vigueur dans nos Etats sont chaque jour frappées d'obsolescence. Conséquence, les Régulateurs doivent quotidiennement se creuser les méninges, pour tenter de parer au plus pressé. Qu'on se le dise : la régulation sous nos cieux est à réinventer, à défaut d'être âprement consolidée. Le RIARC s'attèle à ce chantier. Reste l'indispensable accompagnement de l'Union Africaine (UA). A l'ère du tout numérique, les "GAFAM" sont rois. Ils régulent et dérèglent, selon leurs intérêts. Ils sont sans frontières et sans états d'âmes. Ils ont pesé sur le processus électoral aux Etats-Unis. Ils ont troublé le scrutin au Brésil et dans nombre de pays européens. Quid alors des processus électoraux dans nos pays, où la démocratie est encore vacillante ? Surtout qu'avec le déferlement de l'IA, il est annoncé des sites permettant à chaque internaute de générer un bulletin d'informations personnalisés, présenté par l'IA, avec des avatars ? Donc des journaux sans journalistes !

Edouard C. LOKO



Cotonou – République du Bénin
riarc@haac.bj
Tél. : +229 0121312109/0121312659

Directrice de Publication
Me René BOURGOIN
Président en exercice du RIARC
Directeur de Publication délégué

M. Edouard LOKO
Secrétaire Exécutif du RIARC
Rédacteur en Chef

Mme Rosette BESSOU HOUNGNIPO
Coordonnatrice du SE/RIARC
Chef d'Edition

M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU
Assistant de la Coordonnatrice
du SE/RIARC
Rédacteurs

Mme Katia KEREKOU - LAOUROU
Mme Monique AGONGLO
Mme Edwige ASSOGBA
Mme. Giovanna ATODJINOU-ZINSOU

M. Constant AGBIDINOUKOUN
M. Michel TCHANOU
M. Joseph GBOGBO
M. Malick BIO KEKERE

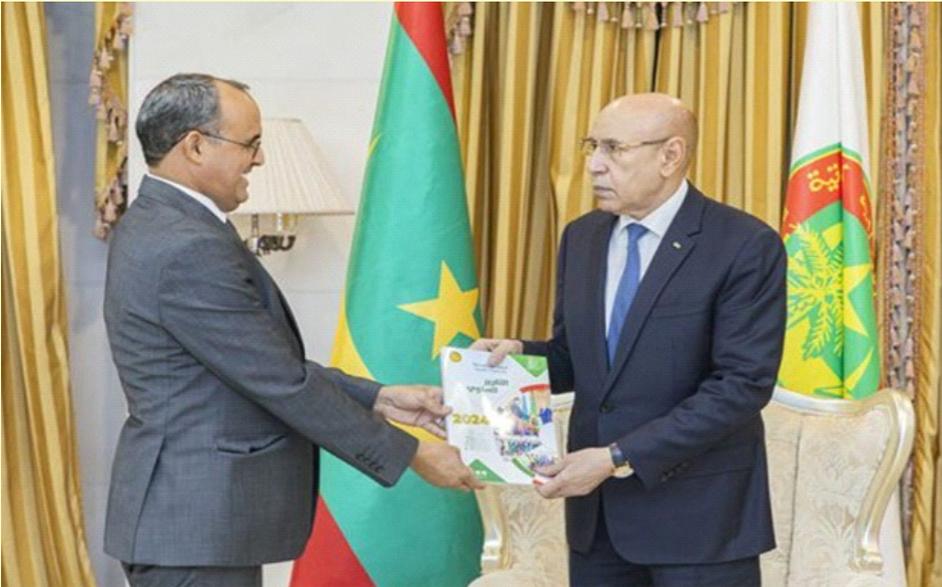
Graphisme et mise en ligne
Mme Monique AGONGLO
Webmestre du RIARC
Assistant Technique pour la mise en ligne

M. Adil BOURBATE
Hébergement et entretien du site
HACA Maroc



Remise du rapport annuel de la HAPA au Président de la République

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a reçu, le mercredi 28 mai 2025 au Palais présidentiel à Nouakchott, le rapport annuel de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA).



Le Président de la HAPA, M. Mohamed Abdallahi LEHBIB remettant le rapport au Président de la République

C'était au cours d'une audience que le Président de la République a accordé au Président de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA), M. Mohamed Abdallahi Lehib,

A sa sortie d'audience, le Président de la HAPA a fait la déclaration suivante à l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI) "J'ai eu l'honneur d'être reçu par Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani à qui j'ai remis le rapport annuel de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel qui comprend le bilan d'une année de travail, ainsi qu'une évaluation globale de la réalité médiatique nationale dans toutes ses composantes : audiovisuelle, publique, privée, numérique, écrite et sociale.

Le rapport comprend également des conclusions et des recommandations qui pourraient constituer un programme d'action pour réformer le secteur, conformément à la vision de Son Excellence le Président de la République.

J'ai reçu des instructions claires de Son Excellence le Président de la République pour appliquer les textes juridiques de manière équilibrée, rigoureuse et flexible, dans le respect absolu des libertés des médias et en faveur d'une liberté de la presse sérieuse en tout lieu.

J'ai reçu des instructions claires de Son Excellence le Président

pour appliquer les textes juridiques avec équilibre, rigueur et flexibilité, dans le respect absolu des libertés des médias et en faveur d'une liberté de la presse sérieuse.

Je saisis cette occasion pour adresser mes sincères remerciements à Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani,

en appréciant la profondeur et la pertinence de ses visions réformatrices pour le secteur des médias, et en exprimant l'engagement de la plus haute autorité à concrétiser les directives de Son Excellence et sa volonté de continuer à œuvrer avec sérieux et transparence à la maîtrise, à la professionnalisation et à la promotion de nos médias nationaux pour parvenir à une presse professionnelle, pluraliste et responsable qui contribue efficacement au développement de notre pays à différents niveaux et dans tous les domaines."

Le Président de la HAPA a reçu l'Ambassadeur de la Chine près de la République Islamique de Mauritanie

Dans le cadre du renforcement de la coopération entre son institution et la République Populaire de Chine, l'Ambassadeur de ce pays a échangé avec le Président de la HAPA.

Monsieur Mohamed Abdallah Lehbib Président de la HAPA a reçu le Jeudi 29 Mai 2025 au siège de son institution Son Excellence Monsieur Tang Zhongdong, Ambassadeur de la République populaire de Chine près de la République Islamique de Mauritanie.



Le Président de la HAPA, M. Mohamed Abdallah LEHBIB, échangeant avec l'Ambassadeur de Chine, SEM Tang ZHONGDONG

Au cours de l'entrevue, le Président de la HAPA a tout d'abord souhaité la bienvenue et exprimé son plaisir de recevoir le diplomate Chinois, car la Chine entretient d'excellentes relations avec notre pays, ainsi qu'une fructueuse coopération.

Il a ensuite évoqué les missions assignées à son institution et les activités qu'elle mène dans le domaine de la régulation et le développement du secteur des médias.

Prenant la parole SE Tang Zhongdong a remercié le Président de la HAPA pour son accueil chaleureux, tout en rappelant que les liens de coopération entre nos deux pays existent depuis 60 ans,

et ne cessent de se renforcer en citant entre autres des exemples précis notamment, l'inauguration récente du pont de l'amitié par le Chef de l'Etat, la construction d'un entrepôt alimentaire de 30.000 tonnes, le don de 90 000 moustiquaires pour lutter contre le paludisme etc...

Au cours de la rencontre, les deux parties ont examiné les moyens d'élargir la coopération dans les domaines liés aux médias, les échanges d'expériences, la formation des journalistes, la régulation et le suivi des médias.

L'Ambassadeur de Chine a également indiqué que des initiatives seront prises

prochainement par son ambassade pour informer les journalistes sur certaines questions se rapportant à son pays, et clarifier les prises de position diplomatiques de la Chine.

Cette rencontre la deuxième du genre s'est déroulée dans une atmosphère chaleureuse et augure des bonnes perspectives entre les deux parties.

Elle s'est déroulée en présence de M. Dah ould Rabani membre du conseil de la HAPA et d'un conseiller du Président de l'institution.

Mamoudou SY

Election du Président de la République du Gabon

Le point de la mission d'observation du Bureau du RIARC

Le Bureau du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) était en mission d'observation de l'élection du Président de la République, le 12 avril 2025 à Libreville au Gabon.

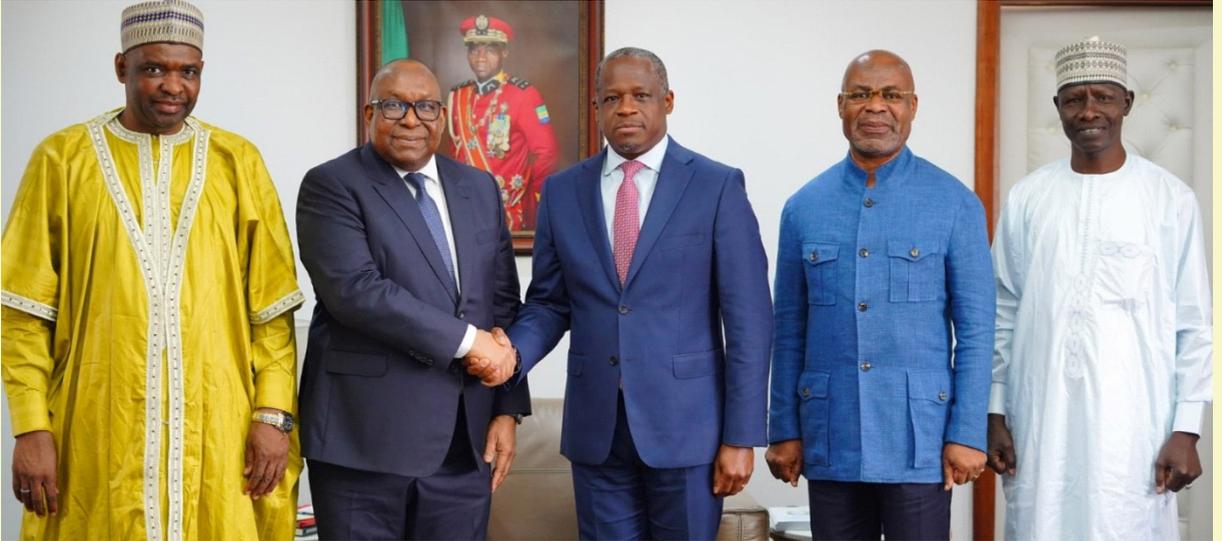


Photo de famille à l'issue de l'audience accordée à la délégation du RIARC par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité du Gabon

Le Bureau du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), conformément aux échanges de bonnes pratiques au sein du Réseau, a effectué une Mission à Libreville au Gabon, dans le cadre de l'élection du Président de la République le 12 avril 2025, en vue de suivre en qualité d'Observateur le déroulement de ce scrutin qui marque la fin de la période de transition.

Cette mission qui fait suite à l'invitation du Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Gabon, Monsieur Germain NGOYO MOUSSAVOU, a été l'occasion pour la délégation du RIARC d'échanger sur le rôle déterminant des instances de régulation dans la couverture médiatique des élections

mais surtout de réaffirmer d'une part, l'importance d'un environnement médiatique libre, responsable et professionnel durant les processus électoraux et d'autre part, l'engagement du RIARC à accompagner ses membres dans la consolidation des bonnes pratiques en matière de régulation des médias en période électorale.

Au cours de cette importante mission, une audience a été accordée à la délégation du RIARC par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Monsieur Hermann IMMONGAULT, le Jeudi 10 avril 2025. Cette audience a permis d'échanger sur toutes les questions liées au processus électoral au Gabon mais surtout d'apprécier l'immensité du travail qui a été abattu par le Ministre et ses

équipes, aussi bien dans le domaine organisationnel que sécuritaire.

Au terme de sa Mission d'Observation de l'élection du Président de la République du 12 avril 2025 au Gabon, le Bureau du RIARC a fait la déclaration préliminaire suivante :

**«MISSION D'OBSERVATION
ELECTORALE DU
RESEAU DES INSTANCES
AFRICAINES DE
REGULATION DE LA
COMMUNICATION
(RIARC) DANS LE
CADRE DE L'ELECTION
DU PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE GABONAISE
DU
12 AVRIL 2025**

I- INTRODUCTION



DECLARATION PRELIMINAIRE

- *Sur invitation du Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Gabon, Monsieur Germain NGOYO MOUSSAVOU, le Bureau du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), conformément aux échanges de bonnes pratiques au sein du Réseau, a effectué une Mission d'Observation Electorale dans le cadre de l'élection du Président de la République Gabonaise du 12 avril 2025.*
- *La Mission était conduite par le Président du RIARC, Me René BOURGOIN, Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire. Elle comprenait le Vice-président du RIARC, Monsieur Abdéramane Barka ABDOULAYE DONINGAR, Président de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) du TCHAD et le Secrétaire Exécutif du RIARC, Monsieur Edouard LOKO, Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin.*
- *Ce Réseau, créé en 1998, à Libreville, au Gabon, et régi par la Convention du 17 décembre 2011 adoptée à Arusha, modifiant la Convention du 27 septembre 2002 de Johannesburg, modifiant celle du 5 juin 1998 portant création du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication, constitue le cadre multilatéral de coopération et de concertation entre les instances de régulation de la communication du continent africain et contribue à asseoir l'autorité technique, professionnelle et institutionnelle de ses trente-sept (37) instances membres issues de pays africains francophones, anglophones, lusophones et arabophones.*
- *L'objectif premier du RIARC est de renforcer la contribution des Régulateurs des médias à la consécration d'un paysage audiovisuel africain pluraliste, promoteur de la diversité des sociétés africaines, respectueux des principes des droits humains et vecteur des valeurs démocratiques et humanistes.*
- *La Mission s'inscrivait dans la volonté du RIARC d'accompagner ses membres dans la consolidation de bonnes pratiques en matière de régulation des médias en période électorale.*
- *Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Mission d'Observation des Elections, la délégation du RIARC est arrivée à Libreville le 08 avril 2025 et y a séjourné jusqu'au 14 avril 2025. Elle a suivi avec grand intérêt les derniers jours de la campagne électorale, le déroulement du scrutin et la phase de dépouillement des bulletins de vote. Elle a rencontré des Autorités gabonaises.*

II-OBJECTIF ET METHODOLOGIE DE LA MISSION

- *La Mission a suivi la couverture des activités électorales par les médias, en application des dispositions légales et réglementaires, avant, pendant et après le scrutin.*
- *L'objectif était d'observer l'égal accès des candidats pendant la période de la campagne électorale et de renforcer les capacités des Régulateurs Africains en matière de supervision des médias pendant la période électorale.*
- *La période électorale est un moment crucial où les médias cristallisent toutes les attentions, en raison du rôle central qu'ils jouent pendant les processus électoraux. Ils participent non seulement à l'information du public, mais aussi à la transparence, à l'équité et à la crédibilité*



du processus électoral. D'où l'intérêt de cette Mission d'Observation.

- *Cette Mission fonde ses observations sur les instruments et standards internationaux, continentaux et sous-régionaux, en matière d'élections ainsi que le cadre légal national régissant les élections au Gabon. Les observations de la Mission tiennent également compte des échanges qu'elle a eus avec notamment le Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Gabon, Monsieur Germain NGOYO MOUSSAVOU, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Monsieur Hermann IMMONGAULT.*
- *Les échanges avec le Président de la HAC du Gabon ont permis de relever le rôle déterminant des instances de régulation dans la couverture médiatique des élections et de réaffirmer l'importance d'un environnement médiatique libre, responsable et professionnel durant les processus électoraux.*

La rencontre avec le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité a été l'occasion pour la Mission d'apprécier l'immensité du travail abattu, aussi bien dans le domaine organisationnel que sécuritaire.

III/ CONSTATS

- *La Mission a pu observer que dans l'ensemble, les médias (médias traditionnels, les médias en ligne) et les réseaux sociaux ont respecté les dispositions légales et réglementaires régissant la période électorale.*
- *La Mission se félicite du professionnalisme avec lequel la HAC du Gabon a veillé à la couverture médiatique réussie du scrutin*

du 12 avril 2025. De même, la mission salue très fortement les équipes qui avaient en charge la réussite du processus électoral sous la supervision générale du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

- *La Mission encourage les médias à toujours veiller au respect des textes qui régissent le secteur de la Communication, gage de stabilité et de cohésion sociale.*
- *La Mission, au nom du RIARC, considère l'organisation de ce scrutin présidentiel, comme un modèle inspirant pour d'autres pays africains.*
- *Par cette Mission, le RIARC réaffirme son engagement à accompagner ses membres dans la consolidation des bonnes pratiques en matière de régulation des médias en période électorale.*

Fait à Libreville, le 14 avril 2025

Pour le RIARC Le Président
Me René BOURGOIN



La HAAC renouvelle des conventions avec 28 médias (un engagement ferme pour un paysage audiovisuel)

Dans le cadre de ses attributions à lui confiée par la constitution du Bénin, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a procédé le mercredi 28 mai 2025 au renouvellement de conventions avec neuf (09) organes de presse, réaffirmant ainsi son engagement en faveur de la liberté de la presse encadrée par le respect des normes professionnelles.

Il s'agit de : **Kpably FM, Kandi FM, EDEN TV, Radio Trait d'Union Gbédokpo, La Voix de l'Islam, La Voix de Tado, Radio Matéri Canal 3, Radio Kpassè et Radio Arzèkè FM.** Avec cet acte, la HAAC consolide sa collaboration avec les médias tout en veillant à leur conformité aux exigences légales et professionnelles. Les organes concernés ont été retenus



Le Président de la HAAC, M. Edouard LOKO, à droite en costume et un promoteur apposant leurs signatures sur la convention

Le Président de la HAAC, Monsieur Edouard LOKO a rappelé, lors de la cérémonie de signature l'importance

déjà toutes les dispositions pour le suivi et l'évaluation périodique du respect par les organes de presse des conventions signées avec elle. Ainsi, il en appelle au professionnalisme des acteurs des médias et surtout à leur sens aigu du patriotisme. De leur côté, les promoteurs saluent le dynamisme et le professionnalisme du Président Edouard LOKO à la tête de la HAAC 7ème mandature. Par la voix de leur porte-parole, Monsieur Césaire AGOSSA, appelle la HAAC à les accompagner afin que des solutions soient trouvées aux difficultés auxquelles ils font face. Ils ont réaffirmé leur détermination à poursuivre leur travail dans le respect des normes journalistiques et à contribuer de manière significative au débat public national.

Ce renouvellement de conventions vient ainsi conforter la volonté de la HAAC de promouvoir un environnement médiatique sain, pluraliste et professionnel, au service du développement et de la démocratie.

sur la base du respect des engagements contenus dans leurs conventions précédentes, notamment en matière de ligne éditoriale, de déontologie, de pluralisme de l'information et de contribution à l'éducation citoyenne.

pour les médias d'opérer dans un cadre structuré et responsable. Il a félicité les promoteurs qui se sont mis à jour malgré les difficultés communes et les a rassurés de l'accompagnement de l'institution de régulation. Il a annoncé que la HAAC, 7ème mandature, prend

Mohamadou AZIZOU YACOUBOU

De la droite vers la gauche en 5ème position, le Président de la HAAC et quelques conseillers posant avec les promoteurs des médias



RESUME BIOGRAPHIQUE DE Me RENE BOURGOIN



Me René BOURGOIN, Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire et Président du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC)

Me René BOURGOIN a été nommé en Janvier 2020, Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), l'institution chargée de la régulation du Secteur de l'Audiovisuel en Côte d'Ivoire et dont il était auparavant, depuis 2012, le Directeur Général.

Diplômé de la faculté de Droit et Sciences politiques de Saint Maur de l'Université de Paris XII puis de la faculté de Droit de Rouen de l'Université de Haute Normandie, Me René BOURGOIN a obtenu respectivement une Maîtrise de Droit privé et un DESS de Droit notarial dont il a été major de promotion.

Me René BOURGOIN a exercé en qualité d'Avocat Associé au Cabinet d'Avocats « BOURGOIN ET ASSOCIÉS » puis « BOURGOIN - KOUASSI & ASSOCIÉS » après l'obtention du CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat) en 1985.

Après 25 années d'exercice de cette profession, cet ancien Président de « AVOCATS SANS FRONTIERES-CÔTE D'IVOIRE » et de l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire, a poursuivi une riche carrière dans le Secteur Public et Parapublic en occupant les fonctions de Directeur de Cabinet au Ministère du Commerce et d'Administrateur dans de nombreuses sociétés dont la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI), l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC) et le Port Autonome d'Abidjan (PAA).

Juriste émérite et expert reconnu dans les domaines

du Droit de la Communication et des TIC tant en Côte d'Ivoire qu'à l'international, il s'est vu confier depuis 2013, la présidence du **Comité des Juristes Expert** en régulation des Médias et en TIC de la **Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA** et de la Guinée composée de 09 pays membres et dont il assure également le **Secrétariat Technique Permanent**.

Il a dispensé des cours de Déontologie du Journaliste et de Régulation de la Communication en Master 1 et 2 de Journalisme dans des Universités de référence en Côte d'Ivoire.

En qualité de Conférencier ou de Formateur, il a participé à près de 200 Colloques, Séminaires et Ateliers nationaux ou internationaux dans le domaine des Médias et de la Régulation.

Me René BOURGOIN a contribué depuis 2006 (son Cabinet étant alors Conseil juridique de l'Etat de Côte d'Ivoire), à l'élaboration de la quasi-totalité des avant-projets et projets de textes législatifs et réglementaires dans les Secteurs de la Presse et de la Communication Audiovisuelle en Côte d'Ivoire.

En reconnaissance des services rendus à la Nation, il a été fait Officier de l'Ordre National en décembre 2022 et Commandeur dans l'Ordre du Mérite de la Communication de Côte d'Ivoire en mars 2023.

Son expertise dans le domaine de la Communication audiovisuelle et sa contribution exceptionnelle dans la société ont conduit le Centre de Valorisation Professionnelle de Tunis en partenariat avec l'Institut Africain de Recherche Pluridisciplinaire Appliquée (IARPA) à lui décerner, en novembre 2024, le titre honorifique de Docteur Honoris Causa.

Depuis le 29 novembre 2024, Me René BOURGOIN préside les destinées du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) pour un mandat de deux (02) ans.

Ayant pour hobby le pilotage, Me René BOURGOIN est pilote privé Avion et ancien Instructeur pilote privé Avion.

Cette personnalité cultivée, d'une grande urbanité, est marié depuis 34 ans, père d'un enfant et heureux grand-père d'une petite-fille.

DES RÉGULATEURS DE MÉDIAS ALLEMANDS EN VISITE DE TRAVAIL À LA HACA DU MAROC

A l'invitation de la Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle du Royaume du Maroc, Mme Latifa Akhbarbach, une importante délégation représentant des autorités régionales de régulation des médias ainsi que la Conférence des directeurs de ces autorités (DLM), ont effectué, les 15 et 16 avril une visite de travail au siège de la HACA à Rabat.



La Présidente de la HACA/Maroc, Madame Latifa AKHARBACH, en 4ème position de la gauche vers la droite posant avec ses hôtes

Conduite par M. Tobias Schmid, commissaire des affaires européennes de DLM et Président de l'autorité des médias de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, la délégation allemande était composée de Mme Eva Flecken, Présidente en exercice de DLM, l'instance chargée de coordonner l'action des autorités de régulation des médias des Landers allemands, de M. Michel Winkels et de Mme Sina Voss, conseillers aux affaires européennes.

Ces consultations bilatérales, les

premières du genre entre les instances de régulation marocaine et allemandes ont été marquées par des présentations croisées sur le mandat, l'organisation et le fonctionnement de ces autorités indépendantes ainsi que sur l'évolution du cadre juridique et normatif numériques mis en place par l'Union Européenne dans le domaine de la régulation des plateformes numériques. A cet égard, M. Schmid a présenté les dernières évolutions du paysage de régulation au sein de l'UE, et tout particulièrement la mise en place en février 2025,

dans le cadre du règlement européen sur la liberté des médias du "Media Board" en tant que nouvel organe de coordination de l'action des autorités de régulation nationales européennes.

Ces échanges auxquels ont également pris part le Directeur Général, M. Benaissa Asloun et nombre de directeurs de la HACA Maroc, ont porté aussi sur les spécificités des expériences marocaines et allemandes et les principales questions inscrites à l'agenda des instances de régulation des deux pays dont notamment la lutte contre la désinformation et discours de haine, la garantie du pluralisme d'expression, la protection du jeune public, etc.

Lors de cette visite, la délégation allemande a eu diverses séances de travail avec les responsables des départements de la HACA et a effectué une visite au siège de la station musicale dédiée à la jeunesse Hit Radio à Rabat.

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE LA HACA MAROC ET LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Dans le cadre de la veille professionnelle et l'ouverture vers d'autres expériences de régulation des médias, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc a organisé du 09 au 11 avril 2025, une visite de travail des membres du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA) auprès du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles (CSA).



La photo de famille

Le programme de cette visite a notamment permis à la délégation marocaine d'assister à une série de présentations concernant l'incidence sur la régulation des évolutions technologiques, le renforcement des acteurs de la Big-Tech sur le marché de l'information et la révolution des pratiques médiatiques des publics. Ont été également abordées à cette occasion, les questions de la promotion des productions nationales sur les services de vidéo à la demande et de streaming, la transition numérique des instances de régulation, la protection des mineurs contre les

contenus pornographiques ou encore l'encadrement de régulation de l'action des influenceurs. Les nouvelles approches en matière d'éducation aux médias et au numérique ont été par ailleurs au centre d'une réunion spéciale tenue avec les responsables du Conseil Supérieur de l'Education aux Médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les membres de la délégation de la HACA Maroc ont également assisté à une session plénière du Collège d'Autorisation et de Contrôle du CSA.

Il est à rappeler qu'en se basant sur leur convergence de vues sur les fondements

et les grandes missions de la régulation indépendante des médias, la HACA Maroc et le CSA belge ont réussi à mettre en place, depuis de nombreuses années, un cadre de coopération dynamique et mutuellement bénéfique.

A l'issue de cette visite de travail et d'immersion, Mme Latifa Akharbach, Présidente de la HACA

et M. Karim Ibourki, Président du CSA belge, ont convenu d'orienter leurs échanges et leur coopération vers des résultats concrets et des objectifs pragmatiques au bénéfice des citoyens usagers des médias dans les deux pays. Ils ont aussi exprimé le même intérêt pour le développement de leur concertation et de leur action au sein des réseaux internationaux qui les réunissent tel que le Réseau francophone des régulateurs des médias.

Direction de la Coopération
Internationale

CONSULTATIONS BILATÉRALES ENTRE LA HACA DU MAROC ET LA HAPA DE MAURITANIE



La délégation de la HAPA/Mauritanie à gauche et à droite, celle de la HACA/Maroc lors de la séance de travail

Renforçant une tradition de coopération bilatérale bien ancrée, cette visite organisée à l'initiative de la HACA Maroc a permis aux deux instances de régulation de mettre à jour leurs échanges en matière de partage concret d'expériences et de bonnes pratiques régulatrices notamment en matière de suivi des programmes audiovisuels et de réflexion critique sur la gestion des risques induits par les contenus transfrontaliers. Au programme également de ces consultations bilatérales, le passage en revue des nouvelles exigences imposées par la transformation numérique des médias et de la communication telle que la consolidation de la montée en compétence des instances de régulation et l'adaptation des outils et des

approches méthodologiques aux nouvelles réalités des systèmes médiatiques dans le monde arabe et sur le continent africain.

Présidées par Mme Latifa Akharbach, et son homologue mauritanien, M. Abdallah Lahbib, ces consultations auxquelles ont également pris part M. Benaissa Asloun, Directeur Général de la HACA, M. Laghdaf Ould Khay, Secrétaire général de la HAPA, ont permis aux deux parties d'aborder les enjeux des futures échéances des agendas respectifs des réseaux internationaux de régulateurs au sein desquels la HACA et la HAPA sont membres actifs tels que le Réseau des Instances Africaines de Régulation de

la Communication (RIARC), le Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM) dont la vice-présidence est assumée par l'instance mauritanienne.

Le programme de la délégation mauritanienne comprenait également une visite au siège de la station radio dédiée au sport et à la musique, Radio Mars, à Casablanca, ainsi qu'une visite au Salon International de l'Édition et du Livre à Rabat et notamment au pavillon de la HACA où plusieurs ateliers d'éducation aux médias ont été organisés.

Séminaires de formation

LA HAAC EN ORDRE DE BATAILLE POUR LES ÉLECTIONS DE 2026 ET LA LUTTE CONTRE LA DÉSINFORMATION

(Entre appropriation du nouveau Code électoral et formation des professionnels des médias)



Photo de famille des participants à Bis Hôtel d'Abomey

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) poursuit avec détermination sa mission de régulation et de professionnalisation du secteur des médias à l'approche des élections générales de 2026. Deux initiatives majeures, portées par le Président Edouard LOKO et l'ensemble des Conseillers de la 7^e mandature, témoignent de cette dynamique : un séminaire d'appropriation du nouveau Code électoral à Abomey et une formation en fact-checking à Grand-Popo, destinée aux professionnels des médias en ligne.

Du mardi 6 au jeudi 8 mai 2025, un important séminaire s'est tenu à Bis Hôtel à Abomey, réunissant les Conseillers, cadres, directeurs et chefs de service de la HAAC autour du nouveau Code électoral adopté en mars 2024. Coordonnée par le Conseiller Fernand GBAGUIDI, président de la Commission de la Formation, des Études et de la Prospective, cette session vise à permettre à la HAAC de cerner les innovations introduites par la Loi n°2024-13 du 15 mars 2024, en vue de jouer pleinement son rôle dans le processus électoral.

« Ce séminaire vise à faire

ressortir les implications majeures du nouveau Code électoral dans la perspective des élections générales de 2026, à identifier les responsabilités spécifiques qui en découlent pour la HAAC et à dégager une feuille de route opérationnelle », a souligné le Conseiller GBAGUIDI.

Le Vice-président de la HAAC, Me Mohamed BARE, a quant à lui exhorté les participants à faire preuve d'assiduité pour que les recommandations issues des travaux répondent aux enjeux de l'heure. La première journée a été marquée par des communications



sur le cadre juridique des élections de 2026, les innovations du nouveau Code électoral, et la régulation des institutions en période électorale.

Le deuxième jour, les travaux se sont concentrés sur les implications du nouveau texte pour la gestion de la campagne médiatique, exposées par

avec MTN Bénin, une session de formation sur le fact-checking les 14 et 15 mai 2025 à l'hôtel Bel Azur de Grand-Popo. Cette formation ciblait les journalistes et responsables de plateformes numériques, dans un contexte où la désinformation prend de l'ampleur.

« Durant deux jours,

Les thématiques abordées, animées par des experts comme Brice HOUSSOU, Léonce Gamaï DAVODOUN et Sevan AHOUGNON, ont couvert l'écosystème de la désinformation en Afrique de l'Ouest, l'anatomie des fausses informations, ainsi que les méthodes et outils de vérification tels que Google Lens et InVID/WeVerify.

Ces initiatives s'inscrivent dans la continuité d'autres formations déjà organisées par la HAAC à Grand-Popo, notamment celles d'octobre 2024 à l'endroit des promoteurs de médias sur le respect des cahiers de charges et la gestion de l'information en période sensible.

En somme, la HAAC affirme son rôle de régulateur proactif et de partenaire stratégique du développement médiatique, en mettant un accent constant sur la formation, l'anticipation et l'exemplarité, gages d'un climat médiatique sain et d'une presse professionnelle au service de la démocratie.



Vue partielle des participants au séminaire de formation sur le fact-checking à l'Hôtel Bel-Azur de Grand-Popo

M. François AWOUDO, puis sur les expériences passées de la HAAC en période électorale, partagées par M. Franck KPOCHEME, ancien Conseiller. Un plan d'actions opérationnel a été élaboré à l'issue des travaux de groupe.

Dans cette même logique de renforcement des compétences, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a organisé, en partenariat

vous serez formés sur ce qu'on entend par fausses informations, ses conséquences et surtout les outils et méthodes pour lutter contre ce fléau », a indiqué le Conseiller GBAGUIDI en ouverture. Le Vice-président Me BARE a rappelé que la vérification des faits est devenue une exigence incontournable : « Elle est le rempart contre la désinformation, les manipulations de l'opinion et les dérives qui sapent la cohésion sociale. »

Techniques de protection des informations sensibles de l'Etat et à la signature numérique.

CONSEILLERS ET CADRES DE LA HAAC FORMÉS

La salle de Conférence du siège de la HAAC a servi de cadre le vendredi 20 juin 2025 à un atelier de formation des Conseillers et cadres sur les techniques de protection des informations sensibles de l'Etat et à la signature numérique en présence du Président de l'Institution de régulation, Monsieur Edouard LOKO.



Le Président de la HAAC à l'extrême droite, avec à ses côtés les DG /ASIN et DG /CNIN

garantie de l'authenticité des courriers signés et documents administratifs de grande importance.

Le clou de cette journée de formation est le déploiement des solutions du CHIFFRE et utilitaires de signature numérique sur les terminaux mobile et poste de travail des Conseillers et cadres de la HAAC.

Impulsée par le Ministère du Numérique et de la Digitalisation, l'objectif poursuivi par l'Agence des Systèmes d'informations et du numérique (ASIN) en collaboration avec le Centre National d'Investigations et du Numérique (CNIN) est de renforcer la cybersécurité au sein de la HAAC par la mise en place et le maintien d'un dispositif de sécurité adapté aux exigences de l'heure du numérique. Pour le Directeur Général de l'ASIN, sa structure s'est mobilisée pour fournir à l'Institution de régulation les moyens de communiquer en toute sécurité dans l'exercice de ses missions fondamentales. La formation s'est déroulée en quatre (04) sessions. Dans un premier temps, la première session a été l'occasion pour le Directeur Général du CNIN de sensibiliser l'assistance sur la cybersécurité. Il a axé son développement sur les risques

cybernétiques liés à l'utilisation du numérique et les meilleures pratiques débouchant sur une hygiène numérique. Dans un second temps, il a présenté la Politique de Sécurité des Systèmes d'informations de l'Etat (PSSIE) adoptée par le Bénin. Il s'agit d'une série de mesures prévues pour les structures de l'Etat pour leur garantir un niveau acceptable de sécurité de leurs systèmes d'informations.

Au cours de la deuxième session, les Conseillers et cadres de la HAAC ont été formés sur la gestion d'une crise cyber. Avec des exercices pratiques à l'appui, les experts de l'ASIN et du CNIN ont partagé des connaissances idoines à la prise de décision subséquente. Les deux (02) dernières sessions ont été marquées par les présentations des solutions du CHIFFRE pour le partage des documents et informations ultrasensibles et des usages de la signature numérique pour la

Avec ces solutions qui visent à conserver l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des échanges au quotidien, les systèmes d'informations mises en œuvre par la HAAC seront ultraprotégés. C'est pour dire que cette formation renforce la capacité institutionnelle de la HAAC à éviter toute divulgation non autorisée de ses informations sensibles et s'analyse comme une participation à la transformation numérique en cours dans notre pays.

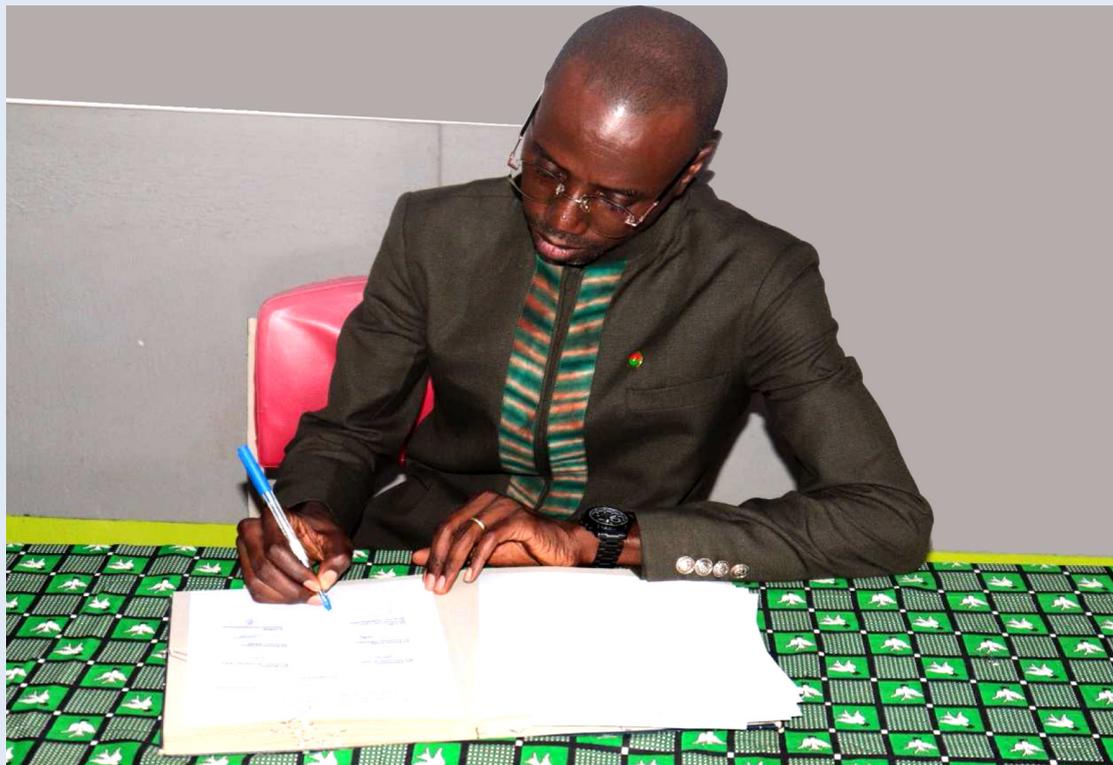


Vue des participants

Monique AGONGLO AHODEGNON

Lutte contre le terrorisme

UN PACTE PATRIOTIQUE DES MÉDIAS BURKINABÈ EXISTE DÉSORMAIS



Le Président du CSC, M. Wendingoudi Louis Modeste OUEDRAOGO, apposant sa signature sur le document

Le président du Conseil supérieur de la communication (CSC), Wendingoudi Louis Modeste Ouedraogo, a présidé le mercredi 14 mai 2024 à Ouagadougou la cérémonie d'adoption et de signature d'un « Pacte des médias burkinabè pour une communication de guerre contre le terrorisme et pour la reconquête du territoire national ». Il s'articule autour de deux parties à savoir un préambule et le corps.

Le préambule présente le contexte de la crise et la nécessité pour les médias et les journalistes de soutenir les forces combattantes dans le domaine de la communication et de la maîtrise de l'information.

Quant au corps du pacte, il est constitué de trois points essentiels. Le premier point consacre l'engagement des responsables de la presse. Cet engagement porte entre autres sur :

la promotion des actions des FDS et VDP dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la réaffirmation du rôle des médias dans l'éducation et la sensibilisation des Burkinabè au civisme, au patriotisme et à la citoyenneté. Le deuxième point porte sur les attentes des médias vis-à-vis de l'Etat. Ces attentes concernent entre autres : la considération de la place et du rôle stratégique de la presse dans la lutte contre le terrorisme ; la mise en œuvre de la loi N°051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs ; l'institutionnalisation d'un cadre de dialogue politique permanent entre les médias et le Gouvernement. S'agissant enfin du troisième point, il engage le CSC et l'Observatoire Burkinabè des médias (OBM) à assumer le rôle de suivi, de médiateur ou de facilitateur pour une mise en œuvre réussie du

Pacte.

Le président du CSC s'est félicité de l'aboutissement de ce projet. « Nous venons là de poser un acte historique, hautement citoyen, qui vient confirmer le niveau d'engagement de toute la presse nationale dans la défense de l'intérêt général et la sauvegarde de l'unité nationale », a-t-il dit. Selon lui, ce pacte s'adresse à tout professionnel des médias qui devrait s'y reconnaître et s'y référer au quotidien.

Ce Pacte, faut-il le rappeler, est le fruit de l'atelier organisé le 3 mai 2025 par le CSC sur « l'engagement patriotique et la participation citoyenne des médias et des journalistes dans un contexte de crise sécuritaire ». Elle vise donc à mieux soutenir la dynamique de reconquête du territoire national.

Lutte contre la désinformation**L'ARC DU CAP-VERT MISE SUR LA VÉRIFICATION DES FAITS**

Comme beaucoup d'autres pays, le Cap-Vert est confronté à un défi croissant : la désinformation, en particulier sur les réseaux sociaux et dans la communication numérique. Le pays peut également être la cible de campagnes de désinformation, de cyberattaques ou de manipulations politiques. Face à ce danger, l'Autorité de régulation des médias (ARC) propose de créer un centre de vérification des faits.

Ce centre a pour vocation d'être un instrument fondamental dans la lutte contre la désinformation, le renforcement de la démocratie et de la citoyenneté active, l'amélioration de l'éducation aux médias et la promotion d'un journalisme de qualité. Il s'agira d'une entité indépendante, fiable, minutieuse dans ses vérifications et rapide dans ses réponses, qui encouragera également la responsabilité, la transparence et la résilience face aux crises.

Il aura pour objectif de renforcer les ressources et les capacités des acteurs nationaux afin qu'ils puissent identifier et lutter contre les discours haineux, la désinformation fondée sur le genre et la désinformation qui peut se propager rapidement sur les réseaux sociaux, tout en garantissant une vérification rapide et efficace des faits. Cet objectif sera atteint grâce à la surveillance continue,



Le collège de l'ARC en conclave

l'identification, la vérification et la dénonciation des contenus malveillants, la gestion et le contrôle de la désinformation, l'élaboration, la publication et la diffusion de rapports contenant des informations vérifiées, la promotion de campagnes de sensibilisation auprès de la société civile, la collaboration avec les médias pour la diffusion des contenus vérifiés, la collaboration avec des ONG, les universités et les organisations internationales, et la coordination des réponses avec les parties prenantes au niveau national.

En 2026, le pays organisera des élections législatives et présidentielles, ce qui

permettra au Centre de contribuer au renforcement de la liberté de choix des électeurs et à la réduction de la manipulation de l'opinion publique par le biais des fake news, sur la base d'un débat public fondé sur des faits et des données concrètes.

Le Cap-Vert bénéficie déjà de l'expérience d'un premier centre de vérification des faits, mis en place pendant la campagne pour les élections municipales du 1er décembre 2024, fruit d'une collaboration entre la Commission nationale des élections, l'ARC et l'Université du Cap-Vert.

Son objectif principal était de garantir que les citoyens capverdiens puissent



exercer leur droit de vote sur la base d'informations

communication officiels, quant à eux, ont bénéficié de

sur Facebook et YouTube. Certaines dénonciations, telles que les accusations de corruption, n'ont pas été faciles à vérifier, car elles nécessitaient des enquêtes approfondies et la durée de fonctionnement du Centre était très limitée. Il a donc été recommandé de le transformer en un organisme permanent afin de garantir une surveillance continue de l'information publique grâce à des programmes éducatifs et à des formations destinées aux citoyens, aux journalistes et aux dirigeants communautaires sur l'importance de la vérification des faits.



Séance de formation sur la vérification de l'information

véridiques, claires et fiables, protégeant ainsi l'intégrité du processus électoral et renforçant la confiance du public dans les institutions démocratiques.

Du 14 au 30 novembre 2024, sous la coordination de l'ARC, ce centre a assuré le suivi et la vérification de toutes les informations relatives au processus électoral alors en cours dans l'archipel qui circulaient sur les réseaux sociaux, et a diffusé des informations vérifiées de manière impartiale. Il a également participé à la formation des citoyens afin qu'ils puissent identifier et rejeter les informations fausses, tout en les encourageant à vérifier et à analyser de manière critique les contenus informatifs.

Les canaux de

rapports, d'alertes et de conseils concernant la véracité des informations susceptibles d'avoir un impact significatif sur les élections, le public ayant été sensibilisé à l'importance de la vérification des faits et à la manière d'identifier les informations trompeuses.

Le suivi effectué au cours de ces deux semaines a porté non seulement sur les déclarations des politiciens et des autorités nationales, des personnalités et les informations circulant sur le réseau, mais aussi sur les plaintes ou réclamations reçues via Facebook ou la ligne WhatsApp. Au cours de la période analysée, une moyenne de 80 informations par jour a été recueillie, la plupart provenant des médias en ligne, suivies respectivement par des publications et des vidéos

L'amélioration des ressources technologiques, c'est-à-dire des outils avancés pour améliorer la vérification des faits, en particulier en ce qui concerne les deepfakes, et la mise en place de partenariats stratégiques ont été d'autres recommandations formulées par ses promoteurs, qui ont plaidé en faveur d'une collaboration plus importante et meilleure avec les journalistes, les médias et les institutions universitaires afin de renforcer la lutte contre les fake news.

HAPA/MAURITANIE

Partage d'expériences

DESCADRES DELA HAPA ONT EFFECTUÉ UNE VISITE À L'ARCOM EN FRANCE

Dans le but du renforcement de la coopération et du partage des expériences, des cadres de la HAPA ont effectué une visite à l'ARCOM en France



La photo de famille

Une délégation des cadres de la HAPA a séjourné en France dans le cadre de la coopération et d'échanges d'expériences entre l'ARCOM et la HAPA en collaboration avec Rimedi@s. Durant leur visite d'études à l'ARCOM, les cadres de la HAPA ont échangé et débattu avec leurs homologues de l'ARCOM sur d'importantes thématiques portant entre autres sur:

- La régulation et la communication audiovisuelle: Radios, la planification de fréquences, les appels à candidature, le contrôle du spectre et le contrôle des programmes ;
- le pluralisme et la cohésion sociale dans les pro-

grammes télévisés ;

- la régulation de la communication audiovisuelle: la Télévision ;
- La régulation de la communication numérique : la supervision des plateformes en ligne etc...

Rappelons que la délégation de la HAPA est composée de :

- Baibou Sidi Ahmed, Directeur technique de la HAPA ;
- Essalem Mohamed El Hacem, Directeur département suivi et régulation ;
- Yoguiha Deida, cadre au département suivi et régulation ;

tion ;

- Mohamedou Konaté, chef du centre technique de suivi des médias.

Cette rencontre s'est inscrite dans le cadre de la convention de coopération signée le 25 avril 2023 à Nouakchott entre les responsables des deux institutions. En outre, il faut rappeler que des cadres de l'ARCOM avaient animé un séminaire à Nouakchott du 20 au 22 novembre 2023.

Enfin il faut noter que cette visite d'études s'est achevée le 15 Mai 2025.

Mamoudou SY

LA GUINEE BISSAU S'IMPREGNE DE L'EXPERIENCE DE LA HACA DE CÔTE D'IVOIRE



De gauche à droite Monsieur Florentino Fernando DIAS, Ministre de la Communication Sociale de la Guinée Bissau et Me René BOURGOIN, Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire et Président du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC)

Le Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire, Président du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), Me René BOURGOIN, a reçu le 05 mars 2025 au siège de l'Institution, Monsieur Florentino Fernando DIAS, Ministre de la Communication Sociale de la Guinée Bissau accompagné d'une délégation composée de Messieurs Souléymane DIABY, Conseiller Spécial du Ministre, Nazaire KONAN, Conseiller Technique du Ministre et MAMASALIU, Directeur Général de la Radiodiffusion Nationale ainsi que de Madame Desquith AKA, Directrice des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale du Ministère de la Communication de

Côte d'Ivoire.

Cette rencontre intervenue en marge de la visite d'amitié et de travail du Ministre en Côte d'Ivoire, visait à s'imprégner de l'expérience de la HACA en matière de régulation de la communication audiovisuelle.

Lors des échanges qui ont marqué cette rencontre à laquelle a également pris part Monsieur DEMBELE Yacouba, Directeur Général de la HACA et des collaborateurs, Me René BOURGOIN a dit toute sa joie et son honneur de recevoir le Ministre Bissau-Guinéen qui, à l'occasion de sa première visite en Côte d'Ivoire a tenu à visiter la HACA.



Il a en outre traduit la disponibilité de l'Institution à répondre à toutes les questions qui lui seront posées et à partager son expérience dans le cadre de la régulation audiovisuelle.

Pour sa part, le Ministre Florentino Fernando Dias a remercié la HACA pour son accueil chaleureux et souhaité s'imprégner du dispositif technique et juridique mis en place par la HACA à cet effet.

Cette expérience réussie, des propos du Ministre, pourra être mise au profit du Conseil National de la Communication Sociale de la Guinée-Bissau, qui peine encore à jouer pleinement son rôle de régulateur puisque ne disposant pas de pouvoirs de décision ni de sanction. Cette visite permettra de renforcer les prérogatives de cette institution.

Les échanges ont porté sur les missions et attributions de la HACA, le cadre juridique et institutionnel de la régulation des médias audiovisuels en Côte d'Ivoire, ainsi que sur les défis et perspectives du secteur.

Le Ministre a salué l'expertise et l'expérience de la HACA dans la régulation des médias et a exprimé son intérêt pour un partage de bonnes pratiques en matière de gouvernance du paysage audiovisuel. Il a notamment insisté sur la nécessité d'un échange d'expériences entre les organes de régulation des deux pays afin de promouvoir un environnement

médiatique plus structuré et adapté aux enjeux actuels du numérique.

Dans cette optique, des perspectives de collaboration ont été évoquées, notamment la mise en place d'un cadre de coopération technique et institutionnelle entre la HACA et l'organe de régulation des médias en Guinée-Bissau. Cette coopération pourrait inclure des formations, des échanges d'expériences ainsi qu'un accompagnement dans l'élaboration de politiques adaptées aux mutations technologiques intervenant dans le secteur audiovisuel.

À l'issue de la visite, Monsieur Florentino Fernando Dias a remercié la HACA pour l'accueil chaleureux et la qualité des échanges, tout en soulignant l'importance de renforcer les synergies entre les institutions africaines de régulation des médias pour une meilleure gouvernance du secteur.

La HACA réaffirme son engagement à œuvrer pour le développement d'un paysage audiovisuel africain dynamique et harmonisé, en favorisant le dialogue et le partage d'expériences avec ses homologues du continent.

LE CSC EN CROISADE CONTRE LA DÉSINFORMATION ET LES DISCOURS DE HAINE



La photo de famille des participants à la formation

Le président du Conseil supérieur de la communication (CSC), Wendingoudi Louis Modeste Ouédraogo, a présidé, le 28 avril 2025, la session de formation et de sensibilisation des acteurs médiatiques et des leaders communautaires sur : « Comment lutter contre la désinformation et les discours de haine dans les médias et sur les réseaux sociaux au Burkina Faso ? ».

Organisée en collaboration avec le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF), cette formation s'inscrivait dans une démarche pédagogique de

l'instance de régulation d'outiller les responsables des médias, des web-activistes, des leaders associatifs ou communautaires à une utilisation plus saine et responsable des réseaux sociaux dans le contexte de crise socio-sécuritaire que traverse le Burkina Faso. Il s'est agi concrètement de transmettre aux participants les grands principes de l'éducation aux médias et à l'information, de les engager à prendre des mesures pour un usage responsable du numérique, d'échanger avec eux sur les expériences et les bonnes pratiques en matière de lutte contre la désinformation et les discours de haine

ou encore de leur inculquer davantage la culture de la vérification des faits sur les réseaux sociaux.

Cette session de Bobo-Dioulasso a réuni durant trois jours, des participants venus des régions des Hauts-Bassins, du Centre-Ouest, de la Boucle de Mouhoun, des Cascades et du Sud-Ouest. Elle est la seconde après celle qui s'est déroulée du 08 au 10 avril 2025 à Tenkodogo, dans la région du Centre-Est.

FORUM SUR L'AVENIR DE LA PRESSE EN GUINÉE

Le RIARC fierement représenté par son président Me René BOURGOIN

Une délégation d'experts de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a été reçue en audience, le jeudi 13 février 2025, au siège de la HAC. Raison de la visite : évaluer les besoins fonctionnels du régulateur gabonais des médias en vue d'un éventuel appui multiforme.



Les Présidents d'Institution de régulation participant au Forum sur l'Avenir de la Presse en Guinée, organisé par la Haute Autorité de la Communication (HAC) de Guinée

Me René BOURGOIN, Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire et Président du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), a participé au Forum sur l'Avenir de la Presse en Guinée, organisé par la Haute Autorité de la Communication (HAC) de Guinée, du 19 au 21 Mai 2025, à Conakry.

Outre la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire, ce Forum qui réunissait les organisations professionnelles de journalistes guinéens, a enregistré la participation de la HACA du Maroc, de la HAC du Mali et du CNRA du Sénégal.

L'objectif était de faire l'état des lieux de la presse en Guinée et de proposer des pistes d'amélioration pour renforcer sa liberté, sa responsabilité et sa contribution au développement démocratique. L'ouverture des travaux a été mar-

quée par des discours successivement prononcés par Monsieur Boubacar Yacine DIALLO, Président de la HAC de Guinée, par ailleurs Vice-président de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel et la Communication des pays membres de l'UEMOA et de Guinée, Monsieur Fana SOUMAH, Ministre de l'Information et de la Communication de Guinée, Me René BOURGOIN, Président de la HACA de Côte d'Ivoire et Président du Réseau des Instances Africaines de régulation de la Communication (RIARC), Docteur Dansa KOUROUMA, Président du Conseil National de Transition (CNT) de la Guinée et Monsieur Amadou OURY BAH, Premier Ministre et Chef du Gouvernement guinéen.

Les travaux ont démarré par une Conférence inaugurale prononcée par le Président Boubacar Yacine DIALLO et se sont poursuivis sous forme de panels, avec les thèmes suivants :

- Panel 1 : « Quels défis juridiques et réglementaires pour

les médias à l'ère de la transformation numérique de la communication ? » ;

- Panel 2 : « Médias et sécurité : entre droit d'informer et impératifs sécuritaires » ;
- Panel 3 : « dérapages dans la presse : quelles solutions ? ».
- Panel 4 : « Convention collective et organe d'autorégulation des médias ».

Outre ces panels, les Institutions de régulation invitées ont partagé leur expérience sur l'exercice du journalisme, la législation et la gestion de la couverture des élections et référendums.

A cette occasion, le Président de la HACA, Me René BOURGOIN, a présenté la législation qui encadre l'exercice du journalisme en Côte d'Ivoire ainsi que les dispositions prises par l'Institution de régulation pendant les élections.

A l'issue des travaux, les participants ont adopté des recommandations avec l'implication active des Présidents d'Institution de régulation invitées.

Enfin, les participants ont félicité la Haute Autorité de la Communication (HAC) de Guinée pour cette initiative et l'ont encouragée à poursuivre dans son élan de soutien à la professionnalisation de la presse en Guinée.

En marge de ce Forum, une audience a été accordée aux Présidents hôtes par le Docteur Dansa KOUROUMA, Président du Conseil National de Transition (CNT), le mercredi 21 mai 2025.

HAAC/BENIN

REGULATION DES MEDIAS AU BENIN

LA HAAC : TRENTE ANS D'EXISTENCE DEJA !

C'est en 2024 que la HAAC, entendez Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, a fermé ses trente (30) ans d'existence...



Edouard C. LOKO Président de la HAAC du Bénin, 7ème mandature

C'est aussi en juillet 2024 qu'a été installée la 7^{ème} mandature de la HAAC. Les autorités actuelles de la HAAC – BENIN, (le Président de l'Institution et les Conseillers), ont préféré repousser d'une année la commémoration de l'évènement. C'est pourquoi les autorités de la HAAC, les cadres et les agents, à tous les niveaux de responsabilité, se préparent activement pour donner un sens à la commémoration, à travers la tenue d'un Colloque international à Cotonou...

C'est en juillet 1994 que le Président Nicéphore Dieudonné SOGLO du Bénin a

procédé à l'installation de la première mandature de la HAAC. L'évènement est de taille et correspond au vœu exprimé par l'ensemble des professionnels des médias du Bénin à travers leur porte-parole durant les travaux de la Conférence des forces vives de la Nation de février 1990 à l'Hôtel PLM-Aléjo à Cotonou au Bénin.

M. Sébastien AGBOTA, qui assurait la fonction de Président de l'Association des Journalistes du Bénin, est intervenu en sa qualité de représentant des professionnels des médias du Bénin, pour reconnaître que « le monde évolue à grand pas, et que c'est heureux de le

noter et surtout de travailler dans ce sens. A l'instar de la France avec l'arrivée du Parti Socialiste au pouvoir, et l'élection du Président François MITTERRAND, l'accès équitable des citoyens aux moyens de communication du service public devient une priorité pour tous. Il nous faut une Institution Constitutionnelle de la République pour la Régulation des Médias. Et l'ensemble des professionnels des médias béninois suggère que cette institution soit dénommée Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, connue sous le nom de HAAC – BENIN

Ce vœu du Président de l'AJB, Mr Sébastien AGBOTA, a reçu un écho favorable auprès des délégués, et la décision a été prise de créer, dans la Constitution Nouvelle, cette Institution Républicaine.

HAAC – BENIN : LA GARDIENNE DU TEMPLE DE LA PRESSE AU BENIN

La Loi Organique N°92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audio-



HAAC/BENIN

visuel et de la Communication amendée plusieurs fois déjà, définit les attributions, la composition et l'organisation de l'Institution. Conformément aux dispositions des articles 24, 142 et 143 de la Constitution du Bénin, la HAAC, a pour mission :

- de garantir et d'assurer la liberté et la protection de la presse ainsi que de tous les moyens de communication de masse dans le respect de la loi ;
- de veiller au respect de la déontologie en matière d'information et à l'accès équitable des partis politiques, des associations et des citoyens aux moyens officiels d'information et de communication ;
- de garantir l'utilisation équitable et appropriée des organismes publics de presse et de communication audiovisuelle par les institutions de la République, chacune en fonction de ses missions constitutionnelles et d'assurer le cas échéant les arbitrages nécessaires.

Depuis plus de trente (30) ans maintenant, la HAAC se bat au quotidien pour les professionnels de la presse, toutes catégories confondues, pour la véracité et la qualité des informations diffu-

sées et mises à la disposition des citoyens, la formation et l'amélioration régulière du niveau de compétence, des journalistes, des techniciens, notamment ceux du son, de la caméra, de la lumière, de l'éclairage, de la réalisation, de la photo, de la caricature, des dessins....

Et la 7^{ème} mandature de la HAAC (2024 – 2029) reste active dans l'élaboration des textes fondamentaux devant régir ses décisions. C'est ainsi que la Loi Organique N°93 – 018 du 27 avril 1994 portant amendement de la première Loi Organique a été entièrement revue et améliorée, laissant place à un instrument qui, désormais, porte la vision de l'Institution et travaille activement pour une HAAC de forte régulation des médias, dans le respect des textes de la République. Des médias disposant de moyens et de matériels techniques performants, avec une formation diligente, une mise à niveau permanente, une spécialisation des acteurs de la profession, dans toutes les branches du métier.

TRENTE ANS DE VIE, TRENTE ANS DE RESPONSABILITE ENVERS LES MEDIAS

On ne le dira jamais assez : <<...Si la HAAC n'exis-

tait pas jusqu'aujourd'hui, eh bien, on aurait perdu trente années de régulation des médias ; on aurait perdu trente années de bonnes occasions d'enracinement des règles de déontologie liées à l'exercice du métier de journaliste, de technicien de la presse ...>>, selon les mots de l'ancien Vice-président Sébastien AGBOTA.

La HAAC Bénin a été l'institution qui a inspiré les réflexions et les échanges pour la mise en place du RIARC, entendez Réseau des Instances Africaines de Régulation et de la Communication. Cette institution africaine a son siège à Cotonou, au Bénin.

En effet, après la 11^{ème} Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIR-CAF), tenue à Abidjan , en Novembre 2024, il faut rappeler que Cotonou a abrité la première réunion du Comité d'Orientation. Selon les explications de Mme Rosette BESSOU HOUNGNIBO, Coordinatrice du Secrétariat Exécutif du RIARC, « la HAAC, abritant le Secrétariat Exécutif du RIARC, s'est positionnée sur le 2^{ème} axe intitulé « Régulation, Elections et Pluralisme en Afrique ... ». Cet axe comporte cinq (05) activités. La HAAC du Bé-



nin a choisi la mise en œuvre de l'activité N°05 dudit axe pour organiser un Colloque international sur la thématique : « Régulation médiatique des élections à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle (IA) ». Colloque prévu pour les 10 et 11 juillet 2025 à Cotonou ...

TRENTE (30) ANS DE LA HAAC CELEBRES PAR UN GRAND COLLOQUE

L'évènement est prévu à Cotonou les 10 et 11 juillet 2025. Il constitue l'élément – phare du trentenaire d'existence de vie de la HAAC. Un Colloque international qui va se pencher, sur l'essor du numérique et de l'intelligence artificielle, qui a profondément transformé l'environnement médiatique des processus électoraux, la coexistence des médias traditionnels (télévision, radio, presse écrite), désormais avec les plateformes numériques, les réseaux sociaux et les algorithmes de l'intelligence artificielle (IA), qui influencent la perception des électeurs et la diffusion de l'information.

Le thème du Colloque international va mobiliser la plupart des pays membres des instances de régulation que sont le **RIARC, le REFRAM ou encore la PRA-UEMOA GUINEE...**Cotonou va également accueillir de nombreuses personnalités, des femmes et hommes politiques, les acteurs de la presse et de la société civile, dont les réflexions vont porter sur **l'impact du numérique et de l'IA sur les processus électoraux, des**

dispositifs législatifs et réglementaires existants au phénomène de l'IA, la synergie d'actions entre les autorités de régulation, les instances électorales, les médias, les plateformes numériques et les organisations de la société civile. D'importantes recommandations seront énumérées pour être mises en œuvre.

En prenant l'initiative de la tenue de ce Colloque international pour les trente (30) ans de régulation des médias au Bénin par la HAAC, le Président Edouard LOKO et tous les Conseillers de la 7^{ème} mandature ont à cœur les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontées les autorités dans nos pays, notamment les structures en charge de l'organisation des élections, nos gouvernements, les Institutions de régulation des médias, la presse, les plateformes numériques et les organisations de la société civile. La HAAC Bénin souhaite ainsi aboutir à des solutions idoines devant améliorer la tenue des élections en Afrique et dans le monde.

Mesdames, messieurs, vous êtes tous les bienvenus au Bénin, Terre de GBEHANZIN, de BIO GUERA, de TOFFA 1er, de KABA, des Amazones, Terre de richesses culturelles, touristiques et artisanales de fortes valeurs ancestrales...

 **Constant T. AGBIDINOUKOUN**
(Journaliste – Chercheur, Spécialiste des traditions, sources orales et de l'Histoire du Danxomè et Consultant en Sciences de communication audiovisuelle)...

LA HACA ET KANTAR TNS- MB SCELLENT UN PARTENARIAT



De gauche à droite, Madame Anne-Lise TOURSEL, Directrice Générale de Kantar TNS-MB, Me René BOURGOIN, Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) et Monsieur Ange GUEÏ, Directeur Général de NCI, représentant le GIE

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) a franchi une nouvelle étape dans son engagement en faveur d'une régulation efficace des médias. L'institution a signé, ce vendredi 7 mars 2025, une Convention de partenariat avec Kantar TNS- MB, Expert de la mesure d'audience et de l'analyse des données médias, ainsi qu'avec le Groupement d'Intérêt Économique des Editeurs (GIE).

Cette collaboration, qui s'étend sur trois ans, vise à offrir aux chaînes de télévision nationales des outils de mesure d'audience précis et fiables, un enjeu clé pour le développement du paysage audiovisuel ivoirien.

La cérémonie de signature s'est tenue au siège de la HACA, en présence du Président de l'institution, **Me René BOURGOIN**, de Madame Anne-Lise TOURSEL, Directrice Générale de Kantar TNS-MB, et de Monsieur Ange GUEÏ, Directeur Général de NCI, représentant le GIE.

Ce partenariat marque ainsi un tournant décisif pour l'écosystème médiatique ivoirien, en mettant à la disposition des acteurs du secteur des données fiables, gage d'une meilleure transparence et d'une prise de décision éclairée.

AUDIENCES DU PRESIDENT

DIPLOMATIE ET COOPÉRATION AU MENU

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) renforce ses partenariats pour une régulation médiatique plus efficace



S.E.M Mohammed Saeed AL KAABI, Ambassadeur des Emirats Arabes Unis en tête-à-tête avec M. Edouard C. LOKO, Président de la HAAC/Bénin

Dans une dynamique résolument tournée vers l'ouverture et la coopération, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), Monsieur Edouard C. LOKO, a, au mois d'avril et mai 2025 les audiences stratégiques avec des partenaires nationaux et internationaux, témoignant de l'engagement de la 7^e mandature à moderniser la régulation des médias au Bénin.

Le 1er avril 2025, il a reçu en audience Me Luciano HOUNKPONOU, Président de l'Autorité de Protection des Données Personnelles (APDP). Les deux personnalités ont souligné l'importance pour les médias d'intégrer les normes de protection des données personnelles dans leurs pratiques. Une formation conjointe à l'intention des professionnels des médias

est prévue en mai 2025 au siège de la HAAC, signe d'une volonté commune de bâtir un environnement de communication respectueux des droits fondamentaux.

Le 16 avril 2025, le Président de la HAAC s'est entretenu avec six nouveaux Ambassadeurs béninois affectés à l'étranger. Cette rencontre a permis de revisiter les accords de coopération existants et d'identifier des opportunités de rayonnement international de la HAAC à travers les représentations diplomatiques du Bénin, notamment dans des pays comme le Maroc, les États-Unis, la Chine, le Qatar, le Koweït et l'Inde.

Le 17 avril 2025, Monsieur Pierre DONADIEU, Directeur du bureau régional de l'AFP basé à Abidjan, a été reçu à son tour. Il a présenté les nouvelles modalités de couverture du Bénin par l'Agence France-

Presse et exprimé la volonté de l'AFP de collaborer étroitement avec les médias béninois dans un esprit de rigueur et de neutralité.

Enfin, le 19 mai 2025, le Président Edouard LOKO a accueilli S.E.M Mohammed Saeed Al Kaabi, Ambassadeur des Émirats Arabes Unis près la République du Bénin. Le diplomate a salué les efforts de modernisation de la régulation médiatique en cours au Bénin et exprimé la volonté de son pays d'accompagner la HAAC dans ses projets.

À travers ces rencontres de haut niveau, la HAAC affirme son positionnement comme acteur clé de la régulation médiatique en Afrique, résolument engagé dans la coopération internationale et le renforcement des capacités des professionnels des médias.

LE PRÉSIDENT EN TOURNÉE DANS LES TÉLÉVISIONS BÉNINOISES

(Une dynamique de proximité et d'écoute)



Le Président de la HAAC/Bénin, M. Edouard LOKO et sa délégation dans les locaux de la SRTB

Dans le cadre de sa mission de veille et d'accompagnement des médias, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin (HAAC), Monsieur Édouard LOKO, a effectué une série de visites de travail dans plusieurs chaînes de télévision du pays, du 30 avril au 5 mai 2025.

Accompagné de membres de son cabinet, de conseillers à la HAAC, de ses chargés de mission ainsi que de cadres de l'institution, le Président LOKO s'est successivement rendu à la Société de Radio et de Télévision du Bénin (SRTB), à Canal 3 Bénin, à TVC Bénin, à E-Télé et à Eden TV. Ces visites ont permis à la délégation de s'imprégner du fonctionnement quotidien des organes de presse, de visiter les installations techniques, de s'entretenir avec les responsables et les équipes rédactionnelles sur

les défis structurels, techniques et humains auxquels ils font face.

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a, à chaque étape, réaffirmé l'importance du respect des normes déontologiques, de l'équilibre de l'information et du rôle crucial que jouent les médias dans la consolidation de la démocratie. Il a salué les efforts des chaînes visitées tout en les encourageant à poursuivre leur engagement pour un service de qualité, au service de l'intérêt général.

De leur côté, les responsables des chaînes ont salué cette démarche de proximité, jugée inédite et salutaire. Ils ont exprimé leur reconnaissance à l'endroit de l'institution de régulation et formulé des doléances portant sur les besoins en formation continue, en équipements et en

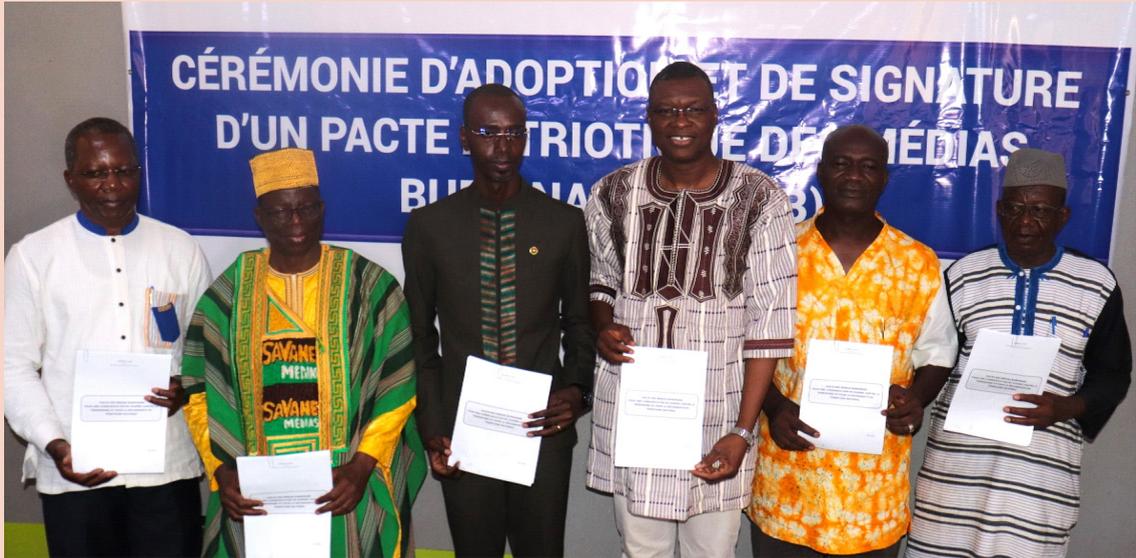
appui institutionnel.

À travers cette tournée, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) de



la 7^{ème} mandature confirme sa volonté d'instaurer un dialogue franc et constructif avec les professionnels des médias en vue d'un environnement médiatique plus assaini, plus professionnel et résilient.

RAPPEL DU PRÉSIDENT DU CSC AUX PROFESSIONNELS DES MÉDIAS DU PAYS



Le Président du CSC en 3ème position de la gauche, posant avec les acteurs des médias signataires du pacte

Le Conseil supérieur de la communication (CSC), a organisé le samedi 03 mai 2025 à Ouagadougou, un atelier de réflexion sur l'engagement patriotique et la participation citoyenne des médias et des journalistes dans un contexte de crise sécuritaire. Placé sous le thème : « Quelle contribution de la presse burkinabè dans la reconquête du territoire national et l'affirmation de notre pleine et entière souveraineté ? », la cérémonie d'ouverture a été présidée par Wendingoudi Louis Modeste Ouédraogo, président du CSC. Il a

dans son discours traduit toute sa reconnaissance aux participants pour leur forte mobilisation à cet atelier de réflexion qui, dit-il, va déboucher sur un Pacte patriotique engageant la presse burkinabè à soutenir, non seulement les FDS et VDP, mais aussi les plus hautes autorités du pays pour la réussite des grands chantiers entamés.

Cet atelier, faut-il le rappeler, est organisé à l'occasion du 03 mai, Journée mondiale de la liberté de presse.

Clôture de la première session ordinaire de l'année 2025 de la HAAC

CINQUANTE-DEUX (52) RAPPORTS EXAMINÉS ET DIX-NEUF (19) DÉCISIONS PRISES EN QUATRE (04) MOIS



M. Edouard LOKO, Président de la HAAC/BENIN

Ouverte le 27 février 2025, conformément aux dispositions de l'article 94 du règlement intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), la première session ordinaire de l'année 2025, pris fin le jeudi 26 juin 2025 par une cérémonie qui a connu la présence du Président Édouard LOKO, de l'ensemble des Conseillers, des présidents des associations des professionnels des médias et des cadres à divers niveaux de la HAAC.

Du rapport général présenté à la cérémonie de clôture, il ressort qu'en quatre (04) mois, 52 rapports ont été examinés et 19 décisions ont été prises dans plusieurs domaines notamment: la régulation des médias ; les cartes de presse destinées aux professionnels des médias ; la signature et le renouvellement

des conventions arrivées à terme ; la gestion des fréquences ; le fonctionnement et la visibilité de l'Institution de régulation des médias. En procédant à la clôture de la session, le Président de la HAAC, M. Édouard LOKO, a félicité les Conseillers, les cadres, les directeurs régionaux et tous les acteurs impliqués dans l'atteinte de ces résultats.

Parmi les points abordés, le Président a insisté sur les préparatifs des trois élections à venir en 2026, soulignant le rôle que jouera la HAAC au cours de cette période sensible.

« Nous préparons déjà les élections parce que quand nous allons reprendre fin septembre, nous serons à deux semaines de la publication des candidatures à la présidentielle prévue pour le 12 octobre ».

A l'endroit des promoteurs des

médias audiovisuels qui ne sont pas en règle vis-à-vis de la HAAC, le Président Édouard LOKO rappelle la date butoir du 30 juin 2025.

Vu que la HAAC ne peut prendre certaines décisions que lorsqu'elle est en session. « Ceux qui ne seront pas à jour le 30 juin 2025 verront la HAAC agir dès la reprise ».

Le Président LOKO a invité les Conseillers à rester mobilisés malgré la fermeture officielle de la session. : « Je veux vous décevoir : vous n'allez pas en vacances. Vous devez continuer à préparer les élections » a-t-il lancé, annonçant l'ouverture de la prochaine session pour fin septembre. L'un des premiers dossiers à l'ordre du jour portera sur la régulation de la période de pré-campagne électorale.

Rosette BESSOU-HOUNGNIPO
Coordonnatrice SE/RIARC